



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/435

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de réserver des places de stationnement sur le parking de la rue de l'Annonciade afin de faciliter l'accès au stade Patrick Astesana de personnes en situation de handicap et de permettre le déchargement et le chargement du matériel nécessaire lors de la soirée cinéma plein air du mardi 20 août 2024,

ARRÊTE

Article 1 :

Le stationnement sur une place située rue de l'Annonciade à côté des containers d'apport collectif et sur 2 places situées au niveau du portillon d'entrée du stade sera interdit le mardi 20 août 2024 à partir de 19h. L'interdiction sera matérialisée par une signalétique adéquate.

Article 2 :

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la Route.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par la commune qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 09 août 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

